



## Mot de la mairesse

Chers concitoyens,

Vous avez reçu récemment votre compte de taxes pour 2012. J'espère que vous avez lu le document d'information sur les faits saillants du budget qui l'accompagnait. Il est important que vous connaissiez la situation financière de votre municipalité.

Le nouveau rôle d'évaluation foncière témoigne d'une croissance continue de la valeur des propriétés, résultat de l'attrait que suscite notre municipalité. À ce sujet, je vous invite à lire l'article en page 3. Pour atténuer le compte de taxes, le conseil a baissé le taux de la taxe foncière générale (milin), qui s'établit maintenant à 0,32 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Pour y arriver, le conseil a limité les dépenses, compte tenu des dépenses incompressibles considérables, mais incontournables découlant de ses obligations au titre des lois et règlements provinciaux en matière

de sécurité publique, de sécurité incendie, d'environnement et autres. En réalité, les dépenses « extraordinaires » en 2012 toucheront quatre postes : 90 000 \$ pour des travaux d'entretien du réseau routier; 25 000 \$ pour l'achat d'un terrain à des fins municipales; 24 000 \$ pour l'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement; et 13 000 \$ pour des projets découlant de la planification stratégique.

En outre, les travaux de réfection de la dernière partie du chemin North jusqu'à Millington ne seront envisagés qu'en 2014, moment où la municipalité sera de nouveau admissible au programme de remboursement de la taxe d'accise. Comme des centaines de milliers de dollars sont en jeu, la municipalité n'a pas les moyens de ne pas attendre le prochain programme pour poursuivre les travaux.

La semaine de l'action bénévole étant à nos portes, je tiens à remercier, en mon nom et en celui des membres du conseil et de nos concitoyens, tous les bénévoles et volontaires qui se dévouent pour notre bien-être collectif. Nous serons heureux de vous témoigner de notre reconnaissance à l'occasion d'un 5 à 7 qui aura lieu le vendredi 20 avril.

Je vous rappelle que vous pouvez me rencontrer à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, le mardi avant-midi et le vendredi après-midi. Je suis à votre écoute.

Bonne lecture!

La mairesse,  
Lisette Maillé



Plaisirs d'hiver

## Connaissez-vous l'infolettre?

**Vous voulez être au fait de ce qui se passe dans la municipalité? Abonnez-vous à l'infolettre!** L'infolettre (ou bulletin d'information électronique) est un moyen facile et rapide de recevoir directement dans votre boîte de courriel, des avis publics de la municipalité, des invitations à des activités communautaires ou des nouvelles récentes d'intérêt général. Et c'est gratuit!

Pour vous abonner, vous n'avez qu'à visiter le site Web de la municipalité, inscrire votre nom et votre adresse courriel dans l'espace réservé à droite, puis cliquer sur le bouton « Soumettre ». La municipalité ne partagera sa liste d'adresses courriel d'aucune façon.

Si vous êtes déjà abonné, pourquoi ne pas passer le mot à vos voisins?

## Table des matières

- Nouvelles communautaires..... 2**
- Finances municipales ..... 3**  
Faits saillants du budget 2012  
Le nouveau rôle d'évaluation  
Le choix de l'évaluateur agréé
- Enviro-info..... 4**  
Accès à l'écocentre de Magog  
Étude sur les matières putrescibles  
Programme de conférences
- Science nature ..... 5**  
Espèces menacées ou vulnérables  
Protégez vos droits!
- Échos administratifs..... 6**  
Calendrier

## Loisirs

Devant les caprices de Dame Nature, le comité des loisirs a rivalisé d'ingéniosité pour organiser une belle fête d'hiver : glissade sur une montagne de neige spécialement aménagée, jeu de quilles sur glace, chasse aux trésors de Denise la Pirate... le tout agrémenté des traditionnelles gourmandises : tire d'érable, guimauves grillées et chocolat chaud. Les enfants ont vraiment été choyés! Félicitations aux gagnants des cinq paires de billets de ski à Orford : Serge Raymond, Colette Maillé, André Larochelle, Maude Lavoie et Denis Maillé. Merci à tous ceux qui ont donné un coup de main et à tous ceux qui ont été des nôtres ce jour-là. Votre présence et votre plaisir sont nos récompenses.

Le camp de jour pour les 5 à 12 ans revient selon les mêmes modalités que l'an dernier. L'inscription aura lieu le samedi 19 mai. Des renseignements à ce sujet seront affichés bientôt sur le site Web.

Pour toute information concernant les loisirs, communiquez avec Denise Richard au 819-868-9282.

## Culture

Le comité culturel poursuit son projet *Mémoires des Aînés* dans le cadre duquel il interviewe des résidents de longue date pour obtenir des témoignages de leur vie à Austin et des événements qui ont forgé l'histoire de notre municipalité. Les rencontres filmées sont ensuite enregistrées sur DVD, dont on remet copie aux participants et aux archives de la municipalité. À ce jour, une quinzaine d'entrevues ont été réalisées. Afin de partager ces importants souvenirs, le comité est à préparer en collaboration avec les personnes interviewées une chronique suivie « *Si Austin m'était conté* » pour le bulletin municipal.

La bibliothèque *Austin Livres-Service* ne cesse de s'enrichir des nombreux dons de livres qui continuent d'alimenter ses collections. Il faut maintenant former un comité pour trier et cataloguer les livres reçus. Si cela tombe dans vos cordes, n'hésitez pas à appeler Madeleine Saint-Pierre au 819 843-6063. Par ailleurs, l'ouverture les samedis matins durant les six mois d'automne et d'hiver n'ayant pas attiré d'usagers, la bibliothèque sera dorénavant seulement accessible pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Rendez-vous musical à ne pas manquer : Concert printanier des *Gens beureux*, le dimanche 27 mai à 14 h, à l'église d'Austin.

Attention enfants et ados! Concours de photographie à venir. Tous les renseignements utiles seront donnés dans le bulletin de juin. À suivre!

## Terrain de pétanques

Grâce à la générosité de plusieurs citoyens, la municipalité a maintenant un terrain de pétanques. Un terrain clôturé pour prévenir les accidents, des bancs pour accueillir nos aînés, des tableaux de pointage des plus esthétiques... aucun effort n'a été ménagé pour en faire un lieu de rassemblement confortable et agréable. D'ailleurs, il fait déjà l'envie de plusieurs municipalités voisines. Il sera officiellement inauguré le 30 juin prochain, lors de notre fête *Austin en fête!*

Merci à tous ceux qui ont permis cette belle réalisation : Katerine Allen, Denise Breton, David Cormier, Normand Desico, Daniel Fontaine, Pascal et Magloire Gaudreau, Hélène Langlois, Christian L'Écuyer, Bernie et William Linde, Oliva, Colette et

Benoît Maillé, et Steve Morrison. Merci aussi à l'entrepreneur, Stanley Mierwinski, qui a fourni la pierre et à nos autres généreux donateurs, dont Pierre Paradis, qui ont financé la presque totalité du matériel.

Le terrain sera accessible en tout temps, mais des joueurs se rencontreront les mardis de 19 h à 21 h (ou le mercredi en cas de pluie). Pour toute information à cet égard, vous pouvez communiquer avec Colette Maillé au 819-843-4340.

La pétanque est un sport populaire, convivial, sans contre-indications pour la santé, pouvant être pratiqué à tous âges et avec un matériel peu onéreux. Profitez-en!

## Livraison de médicaments Jean Coutu

Saviez-vous que le Marché Austin accepte de servir de point de dépôt pour les ordonnances livrées par la pharmacie Jean Coutu de la rue Saint-Patrice à Magog?

En vertu d'un contrat visant la livraison des médicaments entre le centre hospitalier Memphrémagog et le CLSC de Potton, le livreur accepte de prendre les médicaments à la pharmacie Jean Coutu située sur la rue Saint-Patrice Ouest et de les déposer au Marché Austin, puisque c'est sur son chemin. Cela peut-être une option pratique pour réduire les déplacements!

Informez-vous auprès de la pharmacie.



**Transport des Alentours inc.**  
95, Merry Nord, local 306  
Magog, (Québec) J1X 2E7

**Le transport collectif, c'est pour vous!**  
Transport des Alentours est un organisme à but non lucratif qui offre un service de transport collectif sur le territoire de la MRC Memphrémagog.

Il est obligatoire de réserver votre place 24 heures à l'avance.

| Embarquements AM | Lundi  | Mardi  | Mercredi | Jeudi  | Vendredi | Points de chute                  |
|------------------|--------|--------|----------|--------|----------|----------------------------------|
| Austin (Église)  | 9 h 15 | 9 h 00 | 8 h 30   | 9 h 15 | 8 h 45   | Galeries Orford<br>Hôpital Magog |

| Embarquements PM                 | Lundi   | Mardi   | Mercredi | Jeudi   | Vendredi | Points de chute  |
|----------------------------------|---------|---------|----------|---------|----------|------------------|
| Hôpital Magog<br>Galeries Orford | 13 h 30 | 13 h 30 | 13 h 30  | 13 h 30 | 13 h 30  | Austin (14 h 15) |

Information et réservations : 819-843-3350      www.transportdesalentours.com

## Austin en fête!

Nous sommes à quelques semaines de notre fête annuelle *Austin en fête!*, qui aura lieu le samedi 30 juin. Le comité organisateur est à mettre au point le programme.

Déjà, une vente-débaras a été prévue. Profitez-en pour vous débarrasser de ce qui vous encombre, vendre des produits locaux ou de l'artisanat! Des espaces sont disponibles au coût de 20 \$ jusqu'au 15 mai; et de 30 \$ après. Réservez la vôtre auprès de Denise au 819-868-9282.

## Faits saillants du budget 2012

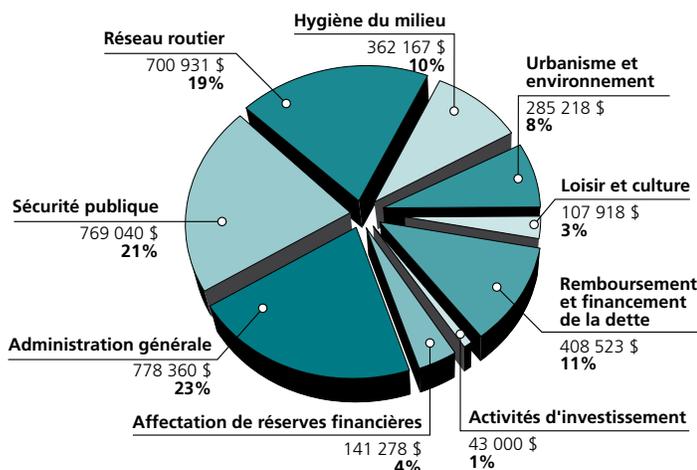
Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation a fait grimper la valeur foncière de la municipalité à 571 813 600 \$. Le taux de la taxe foncière générale (milin) a baissé de 0,015 \$, passant à 0,335 \$ à 0,32 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Le budget prévoit des revenus de 3 313 879 \$ contre des dépenses de 3 455 157 \$. Le budget sera équilibré par une ponction de 141 278 \$ dans le surplus accumulé.

La hausse des dépenses s'explique en partie par des augmentations importantes à certains postes sur lesquelles la municipalité n'a aucune prise, dont :

- 41 000 \$ pour la Régie de police de Memphrémagog (déficit à combler dans la caisse de retraite et progression des échelles salariales)
- 30 000 \$ pour la hausse de 1 % de la TVQ
- 19 000 \$ au titre de notre quote-part à la MRC de Memphrémagog (augmentation de la contribution au CLD)

Vous avez ci-dessous un diagramme à secteurs qui représente les différents postes de dépenses. Fait à noter, quelque 268 000 \$ des dépenses correspondent à des travaux d'entretien des routes qui sont refacturés à des groupes de propriétaires sous forme de taxes de secteur. C'est donc dire qu'elles n'incombent pas à l'ensemble des citoyens, mais qu'elles sont couvertes par des revenus correspondants des secteurs.



Pour ce qui est des frais de financement de la dette municipale, il importe de souligner qu'une large part de ces frais incombent aux divers secteurs (réhabilitation des routes et expropriation dans le Domaine Mont-Orford; réhabilitation de la rue du Lac-des-Sittelles; réhabilitation de deux secteurs dans le Développement 4 saisons) et qu'ils sont donc neutralisés par les revenus correspondants. Une autre partie découle des obligations au titre du schéma de couverture de risques incendie (caserne, camion incendie et camion-citerne). Une dernière est attribuable aux travaux de réfection des chemins Millington et North, qui ont été entrepris il y a quelques années, à la demande des citoyens.

Tout compte fait, le conseil a une marge de manœuvre très restreinte en matière de budget. Néanmoins, tous les efforts sont faits pour maîtriser les dépenses dans le contexte où il faut également tenir compte des attentes et des demandes croissantes et légitimes des citoyens.

## Le nouveau rôle d'évaluation

Collaborateur : Jean-Pierre Cadrin

La *Loi sur la fiscalité municipale*, les normes et les règlements gouvernementaux publiés dans le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* encadrent le travail de l'évaluateur. Dans ce contexte, celui-ci effectue la visite des immeubles de façon périodique pour maintenir à jour l'inventaire immobilier du territoire.

L'évaluation doit rendre compte de la situation du marché immobilier local, par secteur déterminé en fonction de leur uniformité. Comme ce marché évolue continuellement, la loi exige que l'évaluateur équilibre régulièrement les valeurs inscrites au rôle. En d'autres mots, il doit faire en sorte que la valeur totale des immeubles (terrain et bâtisse) inscrite au rôle d'évaluation tende à représenter 100 % de leur valeur marchande en date du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant la date du dépôt du rôle (soit le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour le rôle 2012-2013-2014).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que la valeur d'une propriété subisse une augmentation différente de la moyenne générale. Par exemple, la propriété peut être située dans un secteur plus recherché ou avoir fait l'objet de travaux qui n'avaient pas encore été portés au rôle, ou encore le type de résidence peut avoir été davantage en demande au moment où l'évaluation a été faite. L'évaluateur doit tenir compte de tels facteurs et d'autres lors de la confection du nouveau rôle.

### Juste valeur de votre immeuble

La façon la plus simple de savoir si la valeur de votre immeuble inscrite au rôle est représentative est de vous poser la question : « Seriez-vous prêt à vendre votre immeuble pour la valeur de l'évaluation municipale? », tout en gardant à l'idée que la date d'évaluation est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Si vous avez des motifs de croire que l'évaluation ne correspond pas à la valeur marchande de votre propriété, nous vous invitons à communiquer avec l'évaluateur au 819 843-3635 pour lui faire part de vos motifs. Si vos doutes persistent après cette démarche, vous pourrez alors demander une révision comme le prévoient les articles 124 à 138.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour qu'une demande de révision soit recevable, elle doit :

- être faite sur le formulaire prescrit (un formulaire par unité d'évaluation), qu'on peut se procurer à la municipalité ou à la MRC;
  - être accompagnée de la somme fixée par le règlement 11-97 de la MRC et apparaissant sur le compte de taxes;
  - être déposée ou envoyée par courrier recommandé aux bureaux de la MRC, au plus tard le 30 avril.
- (Procédure officielle complète au verso de votre compte de taxes.)

### Le choix de l'évaluateur agréé

Le contrat d'évaluation a été octroyé par la MRC à la firme JP Cadrin et Ass. inc., à la suite d'un processus d'appel d'offres. Le procès-verbal de la réunion du conseil des maires de la MRC de septembre 2011 fait état des démarches entreprises dans le cadre de la sélection de la firme. Étant donné qu'il s'agit de services professionnels, l'offre de services de la firme a fait l'objet d'une évaluation qualitative, qui s'est avérée satisfaisante, avant même que soit ouverte l'enveloppe de prix. La permanence de la MRC a également fait une analyse des coûts comparables pour les services d'évaluation réalisés auprès d'autres MRC, ce qui a permis de confirmer le caractère raisonnable de la soumission. ([www.mrcmemphremagog.com/pdf/Proces-verbaux/2010/Conseil-09.pdf](http://www.mrcmemphremagog.com/pdf/Proces-verbaux/2010/Conseil-09.pdf))

Ni le conseil municipal ni le conseil des maires de la MRC n'intervient d'aucune façon dans le travail de l'évaluateur.

## Accès à l'écocentre de Magog

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la municipalité est fière d'offrir à ses citoyens l'accès à l'écocentre de Magog dans le but de les aider à se conformer à ses nouvelles exigences relatives au bac vert, de réduire le volume de matières enfouies et de favoriser le réemploi et le recyclage des matières récupérées.

### Quelles sont les matières acceptées?

#### Gratuitement

- les métaux
- les textiles (vêtements, tissus, etc.)
- les matières de collectes sélectives surdimensionnées
- les pneus, avec ou sans jante
- les résidus domestiques dangereux (peinture, solvants, huiles usées, piles, contenants d'huiles vides ou pleins, etc.)\*

#### Payables au volume

- le bois naturel
- les branches et autres résidus d'émondage attachés en ballot
- les articles encombrants endommagés ou réutilisables
- les matériaux de construction et matériaux non valorisables

#### Tarification

- plus ou moins 0,5 m<sup>3</sup> .....10,00 \$ (l'équivalent d'un coffre d'auto)
- plus ou moins 1 m<sup>3</sup> .....25,00 \$ (l'équivalent d'une remorque)
- chaque mètre cube supplémentaire .....33,50 \$

### Abri de réemploi

L'écocentre renferme également un abri de réemploi où l'on peut déposer ou se procurer des objets réutilisables, sous réserve de certaines règles.

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le fonctionnement de l'écocentre sur notre site Web à [www.municipalite.austin.qc.ca/fr/ecocentres/](http://www.municipalite.austin.qc.ca/fr/ecocentres/)

### Condition d'accès

La municipalité fournira à ses résidants qui désirent utiliser l'écocentre, une étiquette d'accès numérotée **renouvelable annuellement**, sans frais. Pour obtenir cette étiquette, ils devront se présenter à l'hôtel de ville, durant les heures d'affaires, avec une preuve de résidence et une carte d'identité. Une trousse d'information complète leur sera alors remise. **L'étiquette sera obligatoire pour accéder à l'écocentre.**

Veillez noter que l'étiquette est offerte gratuitement, mais la municipalité doit verser à Magog des frais de 16,39 \$ pour chaque citoyen inscrit. Il est donc très important que vous utilisiez le service une fois que vous vous êtes inscrit.

L'accès à l'écocentre de Magog s'ajoute aux autres services de revalorisation des matières résiduelles et recyclables déjà offerts par la municipalité. Profitez-en!

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Josiane Pouliot, spécialiste en environnement, au 819-843-2388 ou à [j.pouliot@municipalite.austin.qc.ca](mailto:j.pouliot@municipalite.austin.qc.ca).

## Saviez-vous que?

Dans le contexte des matières résiduelles et des coûts liés à leur gestion, on entend souvent l'expression « redevances pour l'élimination des matières résiduelles ». De quoi s'agit-il au juste?

Le 23 juin 2006, le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, règlement qui vise à réduire les volumes des matières enfouies et à supporter financièrement les municipalités. La redevance est imposée aux exploitants de lieux d'enfouissement qui la refacture aux municipalités. De 10 \$ la tonne qu'elle était à l'origine, la redevance est maintenant de 20,69 \$ la tonne.

La somme générée est ensuite redistribuée aux municipalités dans une proportion de 85 %. L'argent retourné aux municipalités doit servir pour la préparation de programmes, de plans et de projets concernant l'environnement en lien avec la gestion durable des matières résiduelles ainsi que pour la construction, l'acquisition et l'exploitation de toute installation de récupération ou de valorisation des matières résiduelles. 40 % des sommes à redistribuer sont versées aux municipalités en fonction de leur population; et 60 % en fonction de la performance relative d'une municipalité au regard de la réduction, de la récupération et de la valorisation des matières. D'où l'importance des 3RV!

En 2011, la municipalité a versé 11 922 \$ en redevances et a reçu 18 345 \$ en retour. Preuve que nos efforts portent fruit. Ne lâchons pas!

## Étude comparative sur la gestion des matières organiques

Ce n'est pas un secret. La municipalité d'Austin se veut avant-gardiste en matière d'environnement. Pour nous, l'atteinte des objectifs de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 est un incontournable. Selon cette politique, il nous faudra réduire de 60 % l'enfouissement des matières organiques d'ici 2015 et l'éliminer complètement d'ici 2020. Afin de l'aider dans sa réflexion à cet égard, le conseil a mandaté une équipe formée de cinq personnes aux antécédents scolaires et professionnels variés qui font actuellement leur maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke, de faire une étude pour proposer le meilleur des cinq scénarios potentiels préalablement identifiés pour la gestion des matières putrescibles dans une optique de développement durable, principalement axée sur la protection de l'environnement. Nous attendons avec impatience les résultats de cette étude, qui nous seront dévoilés à la fin d'avril.

## Programme de conférences

L'une des suggestions qui ont été faites lors des consultations de la planification stratégique est de favoriser les ententes intermunicipales. Dans ce contexte, la municipalité d'Austin est heureuse d'avoir conclu avec Eastman une entente permettant à leurs citoyens d'accéder à leurs activités et conférences respectives touchant l'environnement. Voyez le programme complet à [www.municipalite.austin.qc.ca/uploaddir/files/Depliant\\_programmation-conferences\\_final.pdf](http://www.municipalite.austin.qc.ca/uploaddir/files/Depliant_programmation-conferences_final.pdf). Profitez-en!

## Vente-débaras

Avant d'apporter les objets dont vous n'avez plus besoin à l'écocentre, donnez-leur une seconde vie pour une bonne cause! Faites-en don au Austin Women's Institute pour sa vente-débaras à Austin en fête! le 30 juin prochain. Appelez Tina Linde au 819-843-4174.

## Espèces menacées ou vulnérables



Connaissez-vous ce logo? Il représente les espèces menacées et vulnérables au Québec. La forme stylisée d'un poisson et d'une fleur indique qu'on trouve des espèces de la faune et de la flore en situation précaire.

Selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, le terme « vulnérable » désigne une espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme « menacée », il est utilisé lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée.

### Espèces fauniques

À ce jour, **38 espèces de la faune** ont été légalement désignées menacées ou vulnérables et **115 autres espèces, sous-espèces ou populations** figurent toujours sur la liste de celles qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste est mise à jour périodiquement, ce qui signifie que certaines espèces peuvent en être retirées si leur situation est jugée bonne, alors que d'autres espèces peuvent y être ajoutées lorsque leur situation est jugée préoccupante.

Vous trouverez la liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables ainsi que la liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le site du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à [www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp](http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp)

Pour connaître les espèces menacées et vulnérables en Estrie, consultez le site du ministère à [www.mrn.gouv.qc.ca/estrie/region/faune.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/estrie/region/faune.jsp)

Parmi ces espèces, on trouve la tortue des bois, qui ne se retrouve maintenant que dans une quinzaine de rivières au Québec, notamment en Estrie. La tortue des bois est la plus terrestre de nos tortues. Sa tête et le dessus de ses pattes sont noirs tandis que son cou et le reste de ses pattes sont orangés. On la retrouve entre autres dans les boisés ouverts et les champs, pas loin d'un cours d'eau. La diminution de la population de cette tortue est directement liée à la perte de ses habitats, aux accidents de la route ou à la machinerie agricole. Pour assurer sa protection, le Ministère a adopté des mesures particulières auxquelles sont assujettis les travaux forestiers sur les terres du domaine de l'État.

Chez la plupart de nos espèces de tortues, c'est la température d'incubation qui détermine le sexe de l'individu : plus elle est basse, plus il y a de mâles, plus elle est haute, plus il y a de femelles. La tortue des bois fait exception à cette norme : son sexe est établi génétiquement.

### Plantes menacées et vulnérables

Pour ce qui est de la liste des plantes menacées et vulnérables, voyez le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm).

À ce jour, **68 espèces de la flore sauvage** ont été légalement désignées menacées ou vulnérables au Québec. Pour chacune de ces espèces protégées, un plan de conservation sera établi. Le Plan de conservation d'une espèce floristique menacée ou vulnérable décrit les mesures à prendre en vue d'assurer sa survie à long terme dans l'ensemble de son aire de répartition au Québec. Jusqu'à maintenant, un plan de conservation a été établi pour huit espèces : l'Aster d'Anticosti, l'Aster du St-Laurent, le Carex faux-lupulina, la Carmantine d'Amérique, la Cicutaire maculée variété de Victorin, l'Ériocaulon de Parker, le Gentianopsis élancé variété de Victorin et la Sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires.

Les forêts de la région de l'Estrie abritent une grande variété d'écosystèmes. On y trouve entre autres des « forêts refuges ». Celles-ci sont caractérisées soit par la présence d'une ou de plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être, soit par la présence d'une population remarquable de l'une de ces espèces. Ces forêts sont considérées comme des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) par le MRNF.

Actuellement, on trouve **67 écosystèmes forestiers exceptionnels** de tenure privée en Estrie. Plus de la moitié de ceux-ci (**42**) sont des forêts refuges de plantes menacées ou vulnérables.

Vous pouvez consulter une carte de localisation de ces écosystèmes forestiers exceptionnels à l'adresse : [www.agenceestrie.qc.ca/Documents\\_PDF/Carte\\_EFE.pdf](http://www.agenceestrie.qc.ca/Documents_PDF/Carte_EFE.pdf)

Pour en apprendre davantage sur le sujet, veuillez consulter les documents publiés par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, en particulier l'Atlas de la biodiversité du Québec, à : [www.cdpnq.gouv.qc.ca/publication.htm](http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/publication.htm)

## Protégez vos droits !

Pour mieux protéger vos droits et votre environnement face aux industries minières, gazières et pétrolières, imposez un moratoire chez vous!

L'invitation est faite aux propriétaires et locataires fonciers à interdire l'accès aux entreprises minières, gazières et pétrolières sur leurs propriétés durant la phase d'exploration. Vous avez ce droit en vertu des articles 65, 170 et 235 de la *Loi sur les mines du Québec* et nous vous invitons à vous en prévaloir.

Vous êtes inquiets des impacts que pourraient avoir des projets miniers, gaziers ou pétroliers situés à proximité de votre propriété? Vous estimez que vous n'avez pas été assez informés des risques et des conséquences potentiels pour votre qualité de vie? Vous vous sentez lésés dans vos droits? Si vous répondez positivement à ces questions, passez à l'action!

Une mobilisation générale des Québécois autour de cette action vise à vous protéger à titre de citoyens et à lancer un message clair au gouvernement quant à l'urgence de

revoir l'encadrement de ces industries et à mieux protéger les droits des citoyens, des collectivités et de leur environnement.

### Pour informations

Ugo Lapointe, Québec meilleure mine!, 514-708-0134

Serge Fortier, Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la Vallée du Saint-Laurent, 819-283-2023

Joel Nadeau, comité Mine de rien de Saint-Camille (Estrie), 819-716-0723  
[www.moratoirecitoyen.com/](http://www.moratoirecitoyen.com/)

## Prévention des incendies

Le directeur du Service d'incendie et technicien en prévention désire vous rappeler qu'en vertu du règlement 09-370 :

« Le directeur du service incendie ou l'autorité compétente est autorisé, à des heures convenables, avec ou sans l'autorisation du propriétaire, du locataire ou de l'occupant, à visiter et à examiner toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, afin de s'assurer que le présent règlement est observé et aussi de rendre compte des moyens préventifs que ces établissements possèdent en cas d'incendie;

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment doit en autoriser l'accès à l'ensemble des pièces dudit bâtiment aux personnes chargées de l'application du présent règlement et doit laisser ces derniers procéder à l'inspection et répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'exécution du présent Règlement;

Il est interdit à quiconque de gêner, empêcher ou nuire à l'autorité compétente et à tout fonctionnaire ou employé procédant à une inspection conformément au présent Règlement. »

*La prévention, c'est dans votre intérêt!*

## Déneigement en temps réel

En 2010, la municipalité a fait l'acquisition de quatre unités de télémétrie qu'elle a installées dans les véhicules de notre entrepreneur afin de pouvoir surveiller les opérations de déneigement sur l'ensemble du réseau. En plus de fournir des renseignements **en temps réel** concernant le fonctionnement des divers véhicules, il produit des rapports à des fins d'analyses ultérieures. Ainsi, la municipalité est en mesure de connaître l'heure à laquelle le chauffeur a commencé et a terminé son ou ses parcours chaque jour, ainsi que la vitesse à laquelle il circulait, s'il déblayait la neige et s'il épandait de l'abrasif, précisément à n'importe quel point sur le réseau à n'importe quel moment du jour.

## Nouvel inspecteur

La municipalité est fière d'accueillir M. Olivier L.Pouliot à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement. Fort d'un parcours académique en urbanisme, Olivier avait déjà occupé le poste d'inspecteur adjoint chez nous l'été dernier. Olivier relèvera de Stephen Nicholson, directeur des Services techniques, et lui sera d'un précieux soutien dans le traitement des nombreuses demandes concernant les règlements en vigueur. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue parmi nous!



## Calendrier

**31 mars** - Atelier sur le compostage par E. Smeesters, 13 h 30, salle communautaire

**31 mars** - Planification stratégique - 2<sup>e</sup> forum citoyen, 8 h 30 à 16 h 30, hôtel de ville

**10 avril** - Jardinez les parfums, 19 h, Eastman, 5 \$

**20 avril** - Collecte des plastiques agricoles (fermiers seulement)

**20 avril** - Cocktail de reconnaissance des bénévoles, 17 à 19 h, salle communautaire

**21 avril** - Jour de la Terre, Conférence « Home » de la Fondation David Suzuki, 13 h 30, salle communautaire

**25 avril** - Les oiseaux dans la région d'Eastman, André Cyr, Eastman

**avril** - Corvée de nettoyage

**12 mai** - Atelier de renaturalisation, inscription obligatoire, Austin

**14 mai** - Les espèces exotiques envahissantes, Michel Duteau, Eastman

**19 mai** - Inscription au camp de jour, 10 h, salle communautaire

**27 mai** - Concert des Gens heureux, 14 h, église d'Austin

**13 juin** - Projection du film répertoire Latcho Drom, 18 h 30, salle communautaire

**19 juin** - L'importance de l'abeille à miel, Linda Hébert et Jean Huppé, Eastman

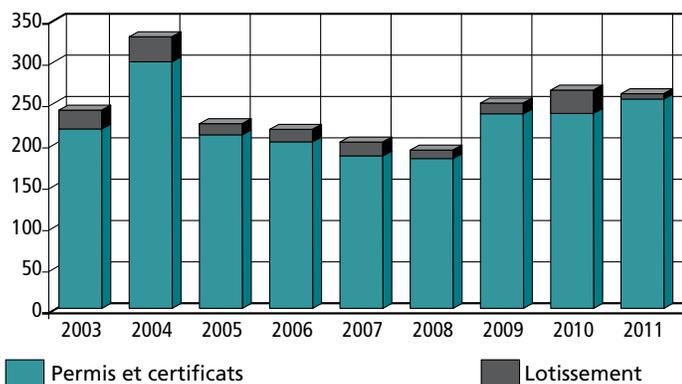
**30 juin** - Austin en fête!

**juin** - Distribution d'arbustes

**16 au 20 juillet** - Collecte de pneus (sans jantes)

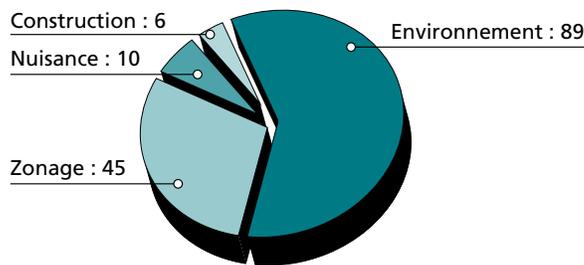
Consultez le calendrier à jour sur le site Web [www.municipalite.austin.qc.ca](http://www.municipalite.austin.qc.ca)

## Historique des permis et certificats



## Avis et constats d'infraction

En 2011, les inspecteurs ont émis un total de 150 avis d'infractions aux différents règlements en vigueur dans la municipalité ainsi que des constats d'infraction pour une valeur totalisant près de 7 200 \$.



Le bulletin d'information municipal d'Austin est publié quatre fois par année. Il est distribué par la poste et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0  
Téléphone : 819-843-2388 / Télécopieur : 819-843-8211  
Courriel : [info@municipalite.austin.qc.ca](mailto:info@municipalite.austin.qc.ca)  
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>